
Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Besançon, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Besançon, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794).

In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 384;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36251_t2_0384_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

berté sur des cœurs vraiment républicains de tout âge et de tout sexe, jusqu'à des enfans de deux ou trois ans, ont voulu participer à ce don. Que dis-je ! un enfant qui commence seulement à connoître sa tendre mère du sourire de la reconnaissance, voyant que celle-ci tenoit dans sa main un assignat pour offrande crie, se dépite et semble vouloir le lui arracher. Celle-ci le lui donne. Les cris cessent; la joie se répand sur son visage. Vous croirez sans doute qu'il va le déchirer ? Détrompez-vous, Citoyens Législateurs ! Les enfans nés sous vos auspices sont républicains dans le sein de leurs mères ! Il le laisse tomber sur le bureau de la Société et regarde gaiement sa mère et l'invite par un sourire à approuver son offrande. O ! Liberté ! que tu dois nous être chère.

C'est à vous, Citoyens Législateurs, que nous devons ces sentimens. Pour les éterniser dans nos cœurs, notre Société populaire composée de vrais sans-culottes demande que la Convention lui accorde la ci-devant église pour en faire le Temple de la Raison. Elle se dispose à en faire la dédicace décadi prochain ainsi que l'inauguration des bustes de Marat et Le Pelletier premiers martyrs de la Liberté.

Citoyens Législateurs, de la fermeté et du courage et la République sera sauvée. »

SANNIER (présid.), AUDAT (secrét.-greffier).

Le don consiste en 42 chemises, 11 paires de guêtres, 5 pantalons en ratine, 1 gilet en ratine, 3 serviettes, 2 nappes, 1 drap, 27 paires de bas de laine, 1 paire id., 1 paquet de charpie et vieux linge.

23

Les administrateurs du département des Hautes-Alpes annoncent qu'ils envoient à la monnoie de Montpellier l'argenterie des églises de leur arrondissement, et que les dons patriotiques, les habillemens se multiplient à l'infini (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Gap, 19 niv. II. Au présid. de la Conv.] (3)

« Citoyen,

Nous nous empressons d'annoncer à la Convention par ton organe, que sur l'invitation que nous avons faite aux Sociétés républicaines de notre département, elles ont stimulé le zèle et l'attachement à la République des citoyens des communes qui s'empressent presque toutes de faire offrande de chemises et autres objets pour les braves défenseurs de la Patrie.

Nous n'avons pas pu encore en connoître le total mais nous voyons avec la plus grande satisfaction que la chaleur du Republicanisme se manifeste dans toutes les âmes, leur cœur s'embrase du plus pur patriotisme et de l'amour impérissable de la liberté. Sur l'invitation de Beauchamp, représentant du peuple, nous avons envoyé des commissaires dans les districts qui ont fait connoître les besoins de la nation. Quantité de com-

munes ont offert le tout ou partie de l'argenterie de leurs églises, Beauchamp en a fait peser 748 marcs, nous en attendons encore de plusieurs communes, lorsque nous l'aurons reçu, nous le ferons partir pour la Monnoie de Montpellier, ainsi que Beauchamp nous l'a prescrit avant son départ. »

MEIVRET (secrét.), BONAR DE LARGENTY, BONTOUR fils, PROSSIGNOT (secrét.), MARTEL, LACHAU.

24

L'agent national du district de Besançon annonce que les biens des émigrés se vendent le double de leur estimation, et que leur mobilier a produit des sommes immenses (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Besançon, 21 niv. II] (3)

« Représentans du Peuple,

La Convention nat. apprendra sans doute avec plaisir que les biens des émigrés de notre district se vendent, si l'on ose le dire, mieux encore que les biens nat., trois objets estimés 75 040 l. ont été vendus 147 957 l., en sorte qu'il y a un bénéfice presque égal au prix de l'estimation. Comme nous avons une quantité prodigieuse de biens d'émigrés, tous les sans-culottes du dist[ric]t pourront y prendre part. Le mobilier des prêtres déposés et des émigrés a produit jusqu'ici des sommes considérables, il faut espérer qu'avec de pareilles ressources, le courage et les vertus, de nos intrépides Montagnards, le règne des tyrans coalisés sera bientôt anéanti.

La fête relative à la prise de Toulon a été célébrée en cette ville avec l'éclat le plus républicain, tous les sans-culottes ont attribué cet avantage à l'intrépidité et à l'union de nos braves représentans; ils font ainsi que moi les vœux les plus ardents pour que la Convention nationale reste à son poste jusqu'à ce que tous les traîtres soient pulvérisés et que l'hydre des tyrans ait perdu sa dernière tête. Vive la République. »

MARIN (agent nat.).

25

Les membres du conseil-général de la commune de Pesmes, district de Gray, annoncent à la Convention l'envoi de l'argenterie de leur église, montant à 45 marcs (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Pesmes, 22 niv. II] (6)

« Citoyens Représentans,

L'esprit républicain qui anime notre commune nous fera toujours prendre tous les moyens d'as-

(1) P.V., XXIX, 275. Mention dans *J. Sablier*, n° 1081; *J. Fr.*, n° 480.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (1^{er} suppl^l).

(3) C. 288, pl. 887, p. 31.

(1) P.V., XXIX, 275. Mention dans *Mon. XIX*, 233; *J. Sablier*, n° 1081; *C. Eg.*, p. 130; *M. U. XXXV*, 439; *Ann. patr.*, p. 1710; *J. Fr.*, n° 480; *Audit. nat.*, n° 481.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl^l).

(3) C. 288, pl. 887, p. 29.

(1) P.V., XXIX, 275.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (1^{er} suppl^l).

(3) C. 288, pl. 879, p. 23.